



**LA SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION,
UNE UTOPIE
QUI COMMENCE
À S'INCARNER ?**

Ceinture Alimentaire Terre Liégeoise

**Éducation
permanente**



LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION, UNE UTOPIE QUI COMMENCE À S'INCARNER ?

Depuis plus d'un an, le concept de « sécurité sociale de l'alimentation » se diffuse en Belgique et apparaît sur les lèvres de nombreux acteurs dans les milieux associatifs.

En témoignent les conférences, groupes de travail et ateliers dernièrement organisés autour de la thématique, ainsi que les nombreuses références faites à ce concept lors de débats ou autres moments de réflexions communes sur les systèmes alimentaires. Au sein de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, il nous semble nécessaire de faire l'état de la question sur ce concept de plus en plus fréquemment utilisé.

Pourquoi émerge-t-il ? Quel projet social et alimentaire recouvre-t-il ? En pratique, c'est quoi ? Et finalement, comment, en tant que ceinture aliment-terre, pouvons-nous nous en emparer ?

1.

Contexte d'émergence ... « Et si on s'intéressait à la demande » ?

La réflexion liée à la sécurité sociale de l'alimentation (SSA) commence en France, aux alentours de 2015, dans un contexte de débat sur la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) européenne¹. Des agriculteurs² défenseurs d'un modèle paysan constatent que malgré la diffusion du concept de souveraineté alimentaire et l'adoption de ce dernier dans les milieux paysans, la concurrence entre leurs fermes et l'existence d'un « plafond de verre » au niveau de la demande en produits issus de l'agriculture paysanne perdurent.

Ces agriculteurs se regroupent en vue de trouver des solutions. Ils réalisent qu'à cette période, le prisme d'analyse dominant concernant les systèmes alimentaires est celui de la production. Le modèle agricole conventionnel est en effet souvent qualifié de « productiviste ». Cela génère des politiques agricoles qui soutiennent uniquement la production, définies alors comme des politiques de l'offre. Outre le modèle dominant, ils constatent que les alternatives qu'ils portent (via par exemple, le concept de souveraineté alimentaire) sont également centrées sur les conditions de production des aliments.

Une approche qui s'intéresse aux conditions de production sans prendre en compte la destination finale des produits agricoles leur semble être une impasse.

Si l'on veut une transformation des modèles agricoles vers une généralisation de l'agriculture paysanne, il apparaît nécessaire d'avoir des politiques s'intéressant également à la demande (c'est à dire, à la consommation de ces produits alimentaires). L'idée est de transformer structurellement la demande pour des produits paysans via la création de nouvelles politiques alimentaires ambitieuses.

En parallèle, une dualisation de l'agriculture est observée et dénoncée³. On retrouverait d'un côté les produits issus d'une agriculture biologique et paysanne, qui constituent un marché de niche, une gamme d'appoint qui compléterait l'offre alimentaire conventionnelle, sans avoir le potentiel de remplacer cette dernière. Ces alternatives alimentaires sont porteuses d'un certain élitisme social, et accessibles à un public minoritaire (ayant plus de capital économique, éducatif, de temps disponible...)⁴. De l'autre, on retrouverait une alimentation issue de l'agro-industrie, de qualité nutritionnelle pauvre, dont les méthodes de production sont néfastes pour l'environnement et dont les coûts seraient faibles (grâce aux économies d'échelles, le financement de ce type d'agriculture par la PAC, des modes de gestion de type capitaliste peu soucieux de la protection sociale et environnementale). Ces produits auraient l'avantage d'être accessibles au plus grand nombre.

**La sécurité sociale de l'alimentation,
une utopie qui commence à s'incarner?**



L'image⁵ ci-dessus illustre le genre de choix auquel les consommateurs sont quotidiennement confrontés. Le premier camembert est fabriqué à base de lait cru biologique et produit de manière artisanale dans une ferme wallonne. Il est écoulé via une coopérative locale de consommateurs. Il coûte 19,85€/kg. Le deuxième camembert est à base de lait pasteurisé et produit de manière industrielle. Il est produit et écoulé par une entreprise de grande distribution. Il est commercialisé au prix de 4,36€/kg.

En Belgique, cette dualisation était déjà annoncée en 2012 à l'occasion de la foire de Libramont. Dans la presse, on nous annonçait à l'époque que : « *La moitié des exploitations agricoles vont disparaître. Ne resteront alors que deux types de structures. D'un côté, de grosses exploitations, couvrant de grandes surfaces, pour une agriculture de type industrielle et disposant de moyens financiers tels qu'une mauvaise saison pourra être surmontée. De l'autre côté, de plus petites structures, avec chacune leur spécificité et une agriculture plutôt biologique de circuit court* »⁶. Il semble que nous y sommes aujourd'hui.

2.

Un aide alimentaire controversée...

Le concept de SSA émerge aussi en lumière des critiques concernant l'aide alimentaire telle qu'organisée de nos jours. Comme l'explique Deborah Myaux⁷, cette aide a notamment pour caractéristique d'être une solution individualisée face à la précarité alimentaire et non une solution de protection collective comme l'est la sécurité sociale. L'aide alimentaire est également dépeinte comme une source potentielle de violence sociale, culturelle et symbolique, de par son caractère déshumanisant et le manque d'attention portée au bien-être des bénéficiaires⁸. Le risque que ces derniers soient considérés comme des simples « bouches à nourrir » est en effet présent.

Selon les défenseurs de la SSA, l'aide alimentaire serait actuellement pensée pour valoriser et légitimer la surproduction générée par le modèle agro-alimentaire dominant, et non pour répondre de manière adéquate aux besoins alimentaires des plus démunis⁹. Il est vrai que lorsque lutte contre le gaspillage alimentaire et aide alimentaire se rencontrent, les plus démunis peuvent se sentir considérés comme « la pouille » des circuits alimentaires conventionnels.

De manière moins accusatrice, Christine Mahy et Jean Blairon dénonçaient déjà en 2018 la construction d'un circuit parallèle, une sorte d'accès de seconde zone à l'alimentation, écoulant toutes sortes de surplus¹⁰. Sans vouloir jeter la pierre aux bénévoles et autres personnes de bonne volonté en charge de l'aide alimentaire, ces derniers tenaient à « attirer l'attention sur les usages politiques et sociaux qui peuvent être faits de l'instal-

lation d'un second circuit de distribution alimentaire réservé aux personnes soumises à la pauvreté. Ces usages très contestables vont du renoncement à lutter réellement et structurellement contre la pauvreté (c'est-à-dire contre ses causes), de la normalisation des inégalités criantes que nous connaissons en matière alimentaire, de l'utilisation obscène de l'apparence du désintéressement pour solutionner un problème d'invendus, de la violence symbolique que les populations soumises à la pauvreté doivent subir en sus de toutes les privations qui les accablent »¹¹.

Par ailleurs, les paysans ayant lancé la réflexion sur la SSA constatent qu'en France, l'aide alimentaire est un réel marché, ayant une valeur totale annuelle approximative de 1,5 milliards d'euros¹². A leurs yeux, un tel montant érige l'aide alimentaire comme une politique publique à part entière, dont les agriculteurs et mangeurs sont légitimes de s'emparer.

Finalement, ces réflexions s'intègrent dans un contexte où de plus en plus de personnes dépendent de l'aide alimentaire pour survivre. Avant la crise sanitaire, 450 000 personnes en Belgique avaient recours à l'aide alimentaire (sous forme de distribution de colis, restaurants sociaux et épiceries sociales)¹³. Avec la pandémie mondiale du COVID19 que nous traversons depuis deux ans et les inondations meurtrières de l'été 2021, la situation a encore empiré (la Fédération des Services Sociaux estimerait le nombre de bénéficiaires à environ 600 000 aujourd'hui). Les réflexions liant l'aide alimentaire et la sécurité sociale sont donc plus que jamais d'actualité.

3.

Mais qu'est-ce que la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) ?

C'est dans ce contexte qu'en 2019, plusieurs organisations françaises (Ingénieurs Sans Frontières Agrista - à l'initiative du collectif, Réseau CIVAM, Réseau Salariat, Confédération Paysanne, collectif démocratie alimentaire, les Ami.es de la Confédération paysanne, l'atelier paysan, Ardeur, Mutuale, et l'UFAL) s'associent au sein du collectif « Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation ». L'objectif : développer, à l'échelle française, un outil concret permettant à toutes et tous d'avoir accès à une alimentation de qualité, choisie, respectant l'environnement et ses travailleurs¹⁴.

Pour ce faire, le collectif s'inspire d'un système national de protection mis en place en France dès 1945 (et initié dès 1941 en Belgique) : la sécurité sociale¹⁵. En effet, l'expérience de cette politique de solidarité leur semble le socle idéal pour développer leur outil (la SSA) et transformer le système alimentaire de manière démocratique¹⁶. La sécurité sociale de la santé est un élément de comparaison souvent employé qui permet de visualiser concrètement l'ampleur de la tâche à accomplir mais surtout l'ampleur des bienfaits qui peuvent en être tirés.

Ils imaginent alors qu'un budget mensuel de 150€¹⁷ soit alloué à tous les citoyens en vue de couvrir une partie des dépenses alimentaires de ces derniers.

Cet argent serait utilisable uniquement pour des produits alimentaires conventionnés. Des caisses de sécurité sociale de l'alimentation (SSA) seraient mises en place au niveau local (une pour 15 000 - 20 000 habitants) et élaboreraient la liste des produits conventionnés. Cette liste serait mise en place via un processus permettant aux citoyens de décider quels sont les produits sont éligibles.

S'il n'existe pas de définition précise de la SSA, le Collectif pose trois piliers essentiels au projet¹⁸. Le premier est l'universalité. Tout le monde aurait accès à cette allocation universelle quel que soit son statut ou ses revenus. L'idée est d'éviter de mettre en place un mécanisme discriminatoire (une politique spécifique « pour les pauvres »). Le deuxième pilier de la SSA est le conventionnement organisé démocratiquement. Comme expliqué précédemment, le conventionnement serait le fruit d'échanges démocratiques au moyen desquels les citoyens définiraient eux-mêmes la liste des produits auxquels ils désirent avoir accès. Le troisième pilier de la SSA est le financement basé sur la cotisation sociale. Pour éviter une gestion centralisatrice par l'Etat, des caisses de sécurité sociale autonomes et démocratiques devraient être créées.

4.

La sécurité sociale de l'alimentation : une utopie réaliste ?

Le modèle de SSA est accueilli avec enthousiasme dans certains milieux associatifs et militants belges. En effet, cette proposition incarne la mise en place d'un mécanisme complet qui permettrait de répondre de manière collective à divers enjeux reliés au droit à l'alimentation¹⁹ rencontrés par le monde agricole et les citoyens. Toutefois, de nombreuses questions restent ouvertes...

Par exemple, concernant le choix des produits conventionnés. La vision de certains, parmi lesquels figurent des agriculteurs à l'origine du projet de SSA²⁰, prônant un conventionnement exclusif des produits « bio - paysans »²¹, ne fait pas l'unanimité. Comment s'assurer que la phase de choix démocratique relative au conventionnement des produits, décrite comme une étape nécessaire à la SSA, aille réellement en faveur des produits bio et locaux ?

Aujourd'hui, en région liégeoise, quand on regarde en amont des filières alimentaires courtes et paysannes, la situation est alarmante. Une baisse drastique de la demande est constatée chez les petits producteurs et dans les coopératives. La perte de clients depuis septembre 2021 fragilise ces acteurs locaux de l'alimentation et nombreux sont en passe de mettre la clé sous la porte²². Pour la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, une solution telle que la SSA doit absolument bénéficier aux producteurs locaux, qui produisent tout en respectant l'environnement et les ressources humaines.

Si l'on prend la question en tant que mangeurs, nous nous rappellerons que lors du festival Nourrir Liège 2021 (qui avait pour thématique « alimentation et précarité »), des membres du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) ont souligné l'urgence d'adresser les causes structurelles de la pauvreté. Dans un contexte où le prix des loyers augmente, le coût de l'énergie explose, l'emploi est souvent précaire et les salaires bas, la SSA est-elle la solution qui garantira l'accès à tous à une alimentation durable ?

Comme l'expliquait Solidaris dans le Livre Blanc (2014), l'accessibilité financière et matérielle est un des déterminants influençant nos choix alimentaires²³. Les autres étant l'accessibilité pratique, l'accessibilité via l'information, l'accessibilité sociale et culturelle, et l'accessibilité psycho-sociale. Si la proposition de SSA adresse clairement l'axe financier, et via la dimension démocratique du projet, certains éléments liés à l'information, nous pouvons toutefois nous interroger quant aux propositions que ce modèle apporte aux autres déterminants. Peut-on alors considérer la SSA comme une solution complète permettant de garantir l'accès à tous à une alimentation de qualité ?

Une chose est certaine, afin que la SSA soit réellement au service de tous, il est primordial d'impliquer les bénéficiaires de l'aide alimentaire dans l'élaboration du modèle. Et, si l'on veut en faire un outil collectif, il faut également impliquer toutes les parties prenantes dans la réflexion sur le cahier des charges des produits

conventionnés. Nous entrevoyons ici l'ampleur du travail de démocratie alimentaire que ce projet implique.

Une autre source de questionnements est relative au mode de financement de la SSA. A ce stade, différentes façons de collecter les montants nécessaires sont envisagées par le Collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation²⁴. La première est celle d'une cotisation supplémentaire qui serait prélevée sur tout salaire ou revenu brut (le principe de cotisation permettrait d'éviter une mainmise de l'Etat sur ces montants et sur la gestion de la SSA)²⁵. D'autres sources de financement sont également envisagées : le prélèvement d'une « part patronale »²⁶, la création d'un impôt dédié, ou encore, le transfert de cotisations existantes (ex : sécurité sociale).

Ces propositions risquent de faire grincer des dents ceux qui critiquent la quantité de prélèvements obligatoires²⁷ sur le revenu en Belgique, mais le Collectif explique qu'il s'agit de dépenses qui sont déjà effectuées par une majorité des citoyens (les ménages belges ont en effet dépensé 15,9% de leur budget pour le poste de l'alimentation en 2020²⁸). Mathieu Dalmais²⁹, quant à lui, souligne que ce projet se construit dans une logique de droit et de protection sociale, et il rappelle que « *quand on veut créer du droit, il faut s'en donner les moyens, c'est tout* »³⁰.

Finalement, il faut souligner le fait que la SSA est une réflexion en cours d'élaboration, et non un modèle opérationnel prêt à être mis en place. En tant que projet collectif et démocratique, la façon dont la SSA prendra forme concrètement reste à inventer avec les divers acteurs invités à rejoindre la démarche. Si l'on veut créer un tel modèle, il faudra continuer à faire preuve de créativité. A titre d'exemple, certains membres du Collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation estiment qu'en l'état actuel, le projet serait contraire au traité européen de Lisbonne (car s'entendre sur les prix ou décider d'un conventionnement en fonction d'un cahier des charges constitue une atteinte à la liberté des marchés), et donc légalement impossible à mettre en place³¹. Ce point de vue ne fait cependant pas l'unanimité : l'adaptation de certains paramètres, notamment des critères de conventionnement définis par produits, permettrait de rendre le projet tout à fait légal.

Le projet de SSA n'est pas encore stabilisé, et pour l'instant, on peut donc le considérer comme une utopie ayant pour but d'inspirer divers acteurs liés à l'alimentation. Ceci nous amène à la question suivante : comment, en tant que réseau ou ceinture alimentaire, pouvons-nous nous emparer de ce concept ? Et comment peut-il orienter nos pratiques ?

5.

Comment s'emparer de la SSA en tant que Ceinture Aliment-Terre Liégeoise ?

Si ce projet n'est aujourd'hui pas intégralement applicable en soi, il comporte des éléments qui peuvent enrichir nos réflexions et nos actions.

Au niveau théorique, ce modèle nous rappelle l'importance de penser la question alimentaire de manière systémique, en adressant conjointement la problématique de la précarité des producteurs et celle de l'accès de tous à une alimentation durable. La précarité dans laquelle vivent de nombreux producteurs³² est une préoccupation centrale pour la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL), qui n'a de cesse de militer pour des revenus décents pour les producteurs, et de développer des modèles économiques visant cet objectif³³. Toutefois, la CATL se bat également contre l'instauration d'une société à deux vitesses, avec une alimentation *low cost* pour les pauvres, et où le bio local ne serait accessible qu'aux classes aisées/sensibilisées/convaincues. La réflexion sur la SSA nous rappelle l'importance de penser la transition alimentaire en envisageant la question des inégalités via le prisme de la production et de la demande en même temps.

Au niveau pratique, qu'est-ce que cela veut dire ? En tant que CATL, nous stimulons et accompagnons des innovations sociales favorisant la transition alimentaire et l'établissement de conditions socio-économiques équitables pour l'exercice du métier de producteur. La plupart des projets que nous menons ou soutenons en la matière sont à petite échelle, mais cela ne signifie pas pour autant que nous n'en

attendions qu'un impact minime ou marginal. Selon nous, le potentiel de transformation sociale des alternatives ayant fait leurs preuves se réalise principalement par leur essaimage, ou autrement dit par leur large diffusion, dans un esprit de gratuité et de don technologique philosophiquement proche du mouvement du logiciel libre³⁴.

Outre ce type d'initiatives de petite taille, la CATL s'investit de plus en plus sur des projets plus conséquents ayant pour but d'avoir un effet structurel tant sur l'offre que sur la demande liégeoise en produits bio et locaux. Citons par exemple l'accompagnement des démarches cantines durables dans les cuisines collectives. La CATL fut ainsi co-fondatrice, en 2019, du Collectif Développement Cantines Durables qui est désormais actif dans toute la Wallonie³⁵. A Liège, l'intercommunale ISoSL qui prépare les repas livrés dans toutes les écoles communales liégeoises (environ 3000 repas distribués dans les crèches et les écoles primaires tous les jours) a finalisé sa nouvelle stratégie alimentaire durable cette année (2021), en lien avec la Politique alimentaire de la Ville de Liège, dont la CATL est partenaire. La révision des marchés publics au sein de cette structure constitue une pierre angulaire du projet d'accroissement structurel de la demande en produits locaux. Au moment d'écrire ces lignes, l'acheteur public qu'est ISoSL a drastiquement fait évoluer les cahiers des charges des marchés publics relatifs aux crèches et aux écoles, et s'apprête à recevoir sous peu dans ses cuisines des produits bio et/ou locaux pour

la plupart de ses filières d'approvisionnement. Le long et patient travail de plaider, notamment effectué par la CATL, semble donc porter ses fruits.

Finalement, via son investissement dans le Collectif Développement Cantines Durables, la CATL a participé à l'implémentation du projet pilote « soupe collation »³⁶ dans de nombreuses écoles à encadrement différencié. Ce projet, mené en collaboration avec des producteurs locaux, ainsi qu'avec des transformateurs et des distributeurs issus du secteur de l'économie sociale, permet de distribuer chaque semaine quelques 3300 soupes bio et de saison dans les huit écoles liégeoises qui participent au programme. Servies à 10h, elles ont vocation à remplacer les collations classiques, dont on sait qu'elles sont rarement saines ou durables. Ce projet pilote permet, grâce au soutien politique dont il bénéficie, d'un côté d'assurer un débouché rémunérateur pour les producteurs locaux, et d'un autre de donner gratuitement accès à une collation saine à de nombreux enfants liégeois en situation de précarité. Les axes « offre » et « demande » y sont tous les deux pris en compte. L'ambition de la CATL - et, nous l'espérons, de la Région - est de déployer ce projet plus largement dans les écoles de Wallonie pour, une fois encore, changer d'échelle.

Dans les exemples cités ci-dessus, on constate que les modèles mis en place et testés par la CATL s'élaborent fréquemment avec une double ambition conforme au projet de SSA : celle de sécuriser les producteurs et d'augmenter l'accès à tous à une alimentation durable. Force est cependant de constater qu'une dimension centrale du projet de SSA est absente de ces projets : celle d'universalité, du moins si on l'envisage à l'échelle nationale comme cela est imaginé par les concepteurs de la SSA. Bien qu'ils permettent d'élargir le cercle des personnes ayant accès à une alimentation saine, locale et de saison, une large frange de la population reste en marge de ces projets et dispositifs, et éloignés de toute possibilité de bénéficier d'un accès à ce type d'alimentation. Les initiatives mises en place ou soutenues par la CATL ne permettent donc pas d'abolir de phénomène de dualisation de l'alimentation dénoncé par les promoteurs du concept de SSA, ni de briser le plafond de verre de la demande en produits bio paysans, mais du moins permettent-elle de relever ce plafond et de déplacer le curseur de l'accès à l'alimentation vers un peu plus d'égalité.

6.

Conclusions

Après s'être penchés de plus près sur le concept de SSA, nous pouvons dire qu'il s'agit d'un projet sociétal ambitieux, en apparence assez attractif. La proposition de SSA donne l'impression qu'une solution unique est capable de répondre à divers (et immenses) enjeux sociaux et agricoles. Pourtant, de nombreuses questions restent ouvertes. Par exemple : Quels produits seront conventionnés ? Le fait d'envisager de conventionner toutes sortes de produits³⁷ n'est-il pas en contradiction avec l'ambition initiale des défenseurs de la SSA (qui voulaient développer cet outil afin de briser le plafond de verre de la demande en produits bio paysans) ? Comment un tel modèle sera-t-il financé ? Comment créer un dispositif de SSA réellement universel ? Une adhésion citoyenne (et politique) massive à un tel projet est-elle envisageable ?

Les structures travaillant activement sur la thématique de la précarité semblent néanmoins plus outillées et légitimes pour faire des propositions concrètes concernant l'aide alimentaire, élaborées avec les publics concernés. Par ailleurs, comme le rappelle souvent Christine Mahy, les causes structurelles de la pauvreté doivent être adressées en vue de l'éradiquer. Sans cela, les tentatives de développer des alternatives alimentaires accessibles à tous resteront imparfaites, voire inappropriées.

La SSA peut être perçue comme un outil pédagogique intéressant, qui ouvre la réflexion de manière relativement large sur les enjeux de transition alimentaire et d'accessibilité, et a le mérite d'être une force de proposition.

En tant que CATL, nous retirons de cette réflexion sur le concept de SSA la conviction que nous devons continuer à stimuler la demande et produits alimentaires dits « durables », en parallèle du développement de filières alimentaires locales, en étant conscients que l'avènement d'une véritable sécurité sociale de l'alimentation, universelle, organisée démocratiquement et basé sur le principe de la cotisation, n'est pas uniquement entre les mains des acteurs de terrains auxquels nous comptons. L'implication croissante des pouvoirs publics dans les alternatives alimentaires, à commencer par le niveau (supra-)local, via en particulier le levier des cantines, sera selon nous un des facteurs cruciaux d'une démocratisation croissante de l'accès à une alimentation saine qui débouchera peut-être un jour (nous l'espérons) sur l'instauration d'un débat à l'échelon national sur la question de la SSA.

7.

Notes de fin

1

Les origines de la réflexion sur la SSA sont expliquées dans le podcast suivant : Confédération Paysanne (8 juillet 2020) *Champs d'actions - #1. Vers une sécurité sociale de l'alimentation ?* https://www.youtube.com/watch?v=AN8t-lfsbSLU&ab_channel=Conf%C3%A9d%C3%A9rationpaysanne Consulté le 15/10/21

2

Les agriculteurs à la base de ce constat sont issus du syndicat agricole français créé en 1987 « la Confédération Paysanne », défendant l'agriculture paysanne et les travailleurs agricoles. Voir : <http://confederationpaysanne.fr/>

3

Steve Bottacin (18 octobre 2021), Sécurité sociale de l'alimentation : bien manger, un droit universel, Tchak. URL : <https://tchak.be/index.php/2021/10/10/securite-sociale-de-l'alimentation-bien-manger-un-droit-universel/> Consulté le 25/10/21

4

Vastenaekels J (2020), *Vers une sécurité sociale pour l'alimentation durable ?*, Etopia <https://etopia.be/vers-une-securite-sociale-pour-l'alimentation-durable/>

5

Sources image : <https://www.colruyt.be/fr/produits/camembert-2910> Consulté le 02/11/21 et https://lacooperativeardevente.be/shop/catalogue/calendroz-bio-type-camembert-330gr_13/ Consulté le 02/11/21

6

François-Xavier Giot, (28/07/2012), *Vers une dualisation de l'agriculture*, L'Avenir https://www.lavenir.net/cnt/dmf20120728_00186487 Consulté le 02/11/21

7

Déborah Myaux (2019), *Aide alimentaire. Les protections sociales en jeu*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia

8

Voir : Rapport d'ATD Quart Monde, FDSS et UCLouvain (2019) *L'expérience de l'aide alimentaire, quelles alternatives ?* https://atd-quart-monde.be/cms/wp-content/uploads/2019/11/19033-rapport-croisement_06-compp.pdf

9

Steve Bottacin, *Op Cit*

10

Christine Mahy et Jean Blairon (décembre 2018), *L'aide alimentaire, une installation qui pose question*, InterMag.be, <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m12n3.pdf> Consulté le 02/11/21

11

Mahy et Blairon, *Op Cit*

12

« En 2018 total des dépenses publiques liées à l'aide alimentaire en France 476 millions d'euros, 58 millions d'euros du FEAD (Europe). De plus, défiscalisation à travers l'aide alimentaire effectuée par de nombreuses structures, pour un total de 361 millions d'eu-

ros/an. Ajoutons 230 millions d'euros provenant des collectivités locales. 237 millions d'euros – valeurs des produits distribués. Plus, 200 000 bénévoles qui travaillent à la distribution de l'aide alimentaire (= 500 millions d'euros).» Source : Confédération Paysanne. *Op Cit*. En ce qui concerne le montant belge, les chiffres ne sont pas encore disponibles actuellement.

13 Fédération des Services Sociaux, *L'aide alimentaire en Belgique*. URL : <https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/laide-alimentaire-en-belgique/> Consulté le 01/12/21

14 Ingénieurs Sans Frontières (ISF) Agrista, 10 mai 2020, Pour une sécurité sociale de l'alimentation.

15 « Ensemble des mesures législatives et administratives qui ont pour objet de garantir les individus et les familles contre certains risques, appelés risques sociaux ; ensemble des organismes administratifs chargés d'appliquer ces mesures » selon le Larousse : https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/s%C3%A9curit%C3%A9_sociale/90924 Consulté le 20/11/21

16 Cette démocratie alimentaire vise à servir les deux principes suivants : « 1) Une démocratie économique pour que l'ensemble de la population puisse élaborer la demande alimentaire et décider du système de l'alimentation, notamment des conditions de ses travailleuses et travailleurs et 2) la mise en œuvre effective

du droit de l'ensemble des habitantes et habitants à un accès garanti à une alimentation choisie en connaissance de cause. »

Source : <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/a-propos-de-la-securite-sociale-de-lalimentation/> Consulté le 20/11/21

17 Ce montant est choisi à titre indicatif par les promoteurs de la SSA car il est supérieur au budget alimentaire mensuel moyen des personnes en situation de précarité (en France). Ce montant n'est pas figé et pourrait s'adapter en fonction du contexte de la mise en place de la SSA.

18 <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-trois-piliers-du-mecanisme-de-ssa/> Consulté le 03/11/21

19 J. Peuch (18/06/21) *Appliquer le droit à l'alimentation, une obligation pour l'État*, la Revue Politique. URL : <https://www.revuepolitique.be/appliquer-le-droit-a-lalimentation-une-obligation-pour-letat/> Consulté le 01/12/21

20 Confédération Paysanne, *Op Cit*

21 Ce qui aurait pour effet de générer des revenus pour les paysans en créant un marché conséquent pour leurs produits, de soutenir des modes de productions agricoles préservant l'environnement, d'éradiquer la faim, de retirer l'argent de l'agrobusiness et du capitalisme, etc. Voir : Thomas Guénolé (06/09/21) *La Sécurité so-*

ciale de l'alimentation expliquée en moins de 4 minutes, URL : https://www.youtube.com/watch?v=igXyYVII-j0A&ab_channel=Thomas-GU%C3%89NOL%C3%89 Consulté le 03/11/21.

22 Marie Bourguignon (23/11/21), *Cri d'alarme des producteurs locaux : «on était en plein vol, mais le confinement nous a coupé les ailes»*, Le Soir. https://www.rtb.be/info/regions/liege/detail_cri-d-alarme-des-producteurs-locaux-on-etait-en-plein-vol-mais-le-confinement-nous-a-coupe-les-ailles?id=10883731 Consulté le 29/11/21.

23 Solidaris (2014), *Livre Blanc Pour un accès de tous à une alimentation de qualité*, Union Nationale des Mutualités Socialistes. URL : <http://www.alimentationdequalite.be/IMG/pdf/livre-blanc-alimentation-version-telechargeable.pdf> Consulté le 20/11/21

24 ISF Agrista, *Op Cit*

25 « Ce n'est pas une taxe, c'est une cotisation : même dans le cas où celles-ci seraient prélevées en partie sur les salaires nets, les salariés reçoivent en retour une partie (ou l'intégralité ou une somme supérieure) de ce qu'ils ont cotisé via la SSA. L'argent cotisé pour la SSA est utilisé dans le cadre d'un processus démocratique qui participe à la réduction des inégalités et à l'intérêt général. Ce n'est pas une solution imposée et contrôlée par l'État. C'est un système transparent où on décide collectivement et localement du système alimentaire à favoriser avec nos cotisations,

pas un prélèvement opaque où l'on ne sait pas ce qui est fait ou financé avec notre argent. » expliquent les membres du Collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation (source : <https://securite-sociale-alimentation.org/outils-pedagogiques/la-boite-a-questions/> Consulté le 18/11/21)

26

Compléments concernant la part patronale évoquée par ISF : « *Dans la mesure où la rémunération du capital a cru bien plus que la rémunération du travail dans les dernières décennies, il paraît juste de penser ajouter l'équivalent d'une « part patronale » à la cotisation sociale alimentaire des salariés. C'est-à-dire d'augmenter le salaire superbrut. L'assiette des cotisations sociales en France étant le salaire brut. Cela reviendrait à faire supporter aux employeurs tout ou partie des 150 € versés par mois aux salariés en pesant moins, voire pas du tout, sur le salaire net. Dans ce cas, un taux fixe de cotisation pourrait ne pas poser de problème aux personnes aux revenus les plus bas.* » Source : ISF Agrista, *Op Cit*, pp. 14-15

27

Soit les impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes sans aucune contrepartie directe et immédiate.

28

Statbel, Budget des Ménages. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages> Consulté le 18/11/21

29

Ingénieur agronome et conférencier membre du Collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation

30

Steve Bottacin, *Op Cit*

31

Steve Bottacin, *Op Cit*

32

Pour rappel, le salaire brut moyen d'un agriculteur sur les 3 dernières années est de 14 228 € (contre 16 917€ brut pour le citoyen wallon). Source : Prix Juste Producteur. URL : <https://prixjuste.be/> Consulté le 05/11/21

33

A ce sujet, nous évoquons plus loin dans ce texte le modèle de *Community Supported Agriculture*, ou Agriculture Soutenue par la Communauté. Le développement de circuits de distribution par des entreprises coopératives répond au même objectif de favoriser une rémunération décente pour les producteurs.

34

https://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_du_logiciel_libre, consulté le 08/11/2021.

35

<http://www.collectifcantinesdurables.be/>

36

Impulsé par la Ministre wallonne de l'Action sociale, Christie Morreale.

37

Le Collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation précise : « *Il faut parier sur la responsabilisation des citoyens et citoyennes qui seront les ultimes juges de ce qui est bon ou utile à conventionner. D'abord, nous priorisons la souveraineté alimentaire de tous, ce n'est donc pas au collectif de décider à la place des citoyens ce qui doit être conventionné, de faire des recommandations hygiénistes, ou d'imposer des modes de productions à des territoires qui ne seront peut-être pas adaptés.* » Source : <https://securite-sociale-alimentation.org/outils-pedagogiques/la-boite-a-questions/> Consulté le 18/11/21

Analyse rendue possible par



Rédaction
Louise Balfroid

Relecture
Christian Jonet
Jonathan Peuch

Design graphique
Taste & Visual
@tasteandvisual

Couverture
Orama
@orama_illustration

Le document est composé
en Georama et en Newsreader
dessinées par Production Type.

-
Décembre 2021
Liège

Ceinture Aliment-Terre Liégeoise

**Éducation
permanente**

La mission de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL) est de favoriser le développement de l'alimentation durable et des filières courtes et locales, en sensibilisant à ces thématiques, en soutenant les acteurs qui les composent et en facilitant leur développement.

Elle a été lancée en novembre 2013 par une coalition d'acteurs citoyens, économiques et culturels de la région liégeoise.

Plus d'informations :

www.catl.be

Cette analyse s'inscrit dans le cadre d'une demande de reconnaissance en éducation permanente de la CATL.

Vous désirez consulter nos autres analyses et études, vous les trouverez ici: <https://www.catl.be/la-catl/education-permanente/>